

Mesures concernant la reprise des cultes publics dans les églises

Valables à partir du 23/05/2020

23 mai 2020

- Ces mesures concernent le diocèse de Digne, et elles conditionnent la reprise des cultes publics dans nos églises ;
- Elles font suite à la pandémie de Covid-19 ;
- Elles s'appuient sur les mesures transmises par le Gouvernement ;
- Elles ont cours jusqu'à ce que d'autres mesures soient publiées et prennent le relais, ou que celles-ci soient déclarées obsolètes.

o Principes généraux [à mettre en œuvre pour tout rassemblement]

- Les **gestes barrières** sont à mettre en place systématiquement ;
- Tenir **les distances de sécurité** [1 m de chaque côté, soit $\pm 4 \text{ m}^2$ par personne] ; Cela sous-entend un rang sur deux et une place sur trois environ ;
- **L'utilisation de masques** par les fidèles est **obligatoire** durant les offices ;
- Chacun **apporte son gel** (les prêtres aussi) ; il faut le dire en amont, tout comme la possession d'un masque ; **La désinfection au gel est obligatoire à l'entrée et à la sortie** de chaque célébration (église ou non) – il faut prévoir du gel hydro-alcoolique ;
- On **désinfecte régulièrement** [poignées, dos des bancs, micros...] (l'eau de javel diluée est le mieux...), tout spécialement si deux célébrations se suivent.
- Sachons que **notre responsabilité peut être engagée** dans les différentes rencontres ou dans les lieux de cultes, du moment que nous les organisons ou les autorisons [on peut transmettre un virus sans savoir qu'on le porte, nous ou un autre des participants].

o Aménagements des églises [à bien anticiper]

- Préciser à l'entrée, **le nombre possible de personnes pouvant y entrer**. Le nombre possible de places correspond à la nécessité de prévoir $\pm 4 \text{ m}^2$ par personne, soit 1,5 m environ entre les personnes. Rappeler en début de célébration, que les personnes n'ayant pas de place disponible, ne peuvent rester, même debout...

- **Prévoir le marquage des places non disponibles** ou installer les sièges de façon autre afin que les distances réglementaires soient respectées ; on laissera les enfants à côté de leurs parents ;
- Laisser l'église ouverte à des heures régulières précisées à l'entrée ;
- **Bloquer les portes pour qu'elles restent ouvertes** et que l'on ne touche pas les poignées ; on utilisera de préférence les grandes portes ;
- **Ne pas remplir les bénitiers** ;
- Si cela est envisageable, prévoir une entrée et une sortie distinctes et fléchées ;
- Autant que possible on prévoira quelques personnes chargées de fluidifier la disposition des personnes dans l'église, voire de gérer une question particulière [*Ce peut être le rôle du CPP ou du CPAE de coordonner cela*].

o Précautions pour toute célébration

- Une **personne identifiable** (en plus du célébrant), sera à l'entrée et à la sortie pour **préciser les conditions ou aider** [*utilisation obligatoire de gel, places, flux, prudence...*] ; Elle aura été "formée" auparavant ;
- **En cas de célébration à plusieurs, ne pas toucher un objet si un autre le fait** [*Missel, goupillon, calice, patène, ciboire...*] ;
- Le prêtre **restera à distance** des personnes sinon il mettra un masque ;
- **Pour les chants**, on veillera à être très prudent sur la projection de postillons. On veillera tout spécialement à la distance entre les chanteurs... et à inviter la foule à être prudente sur ce point (obligation de masque).
- **Prévoir une protection des micros** (*sopalin, tissu, plastic...*) si plusieurs personnes utilisent un même micro [*soit un micro par personne, soit y mettre une protection à changer entre chaque utilisateur...*] ;
- **Ne pas utiliser des feuilles de chants** que l'on se passe les uns aux autres...
- **Quête** : on utilisera de préférence des paniers à placer dans un endroit adéquat en fin de célébration, que l'on peut utiliser sans les déplacer de mains en mains (à expliciter en amont, et à annoncer à la fin de la célébration) ...

o Eucharistie

- Il faudra peut-être **envisager plus de célébrations Eucharistiques pour compenser le nombre limité de participants possibles...**
- Prévoir du **gel sur la crédence** (avant et après la communion) ;
- Prévoir **des pales sur les ciboires ou les coupelles**, et pour le calice et la patène en cas de concélébration ;
- **En cas de concélébration**, utiliser des purificateurs et des manuterges différents par concélébrant ; on communiera par intinction sauf le dernier qui boira le calice ;
- **Concernant la communion** on agira avec prudence. Pour la distribution de la communion, on se lavera au gel avant et après, **le prêtre aura un masque** et on ne la donnera que dans la main bien tendue (sans la toucher lorsque l'on y dépose l'hostie). **On ne dira pas "le corps du Christ"** et on ne répondra pas "Amen" (afin d'éviter les postillons). Ces mesures seront précisées publiquement avant la communion.
- **Ne pas proposer de geste de paix** ;
- Les servants d'autel garderont leur aube chez eux et arriveront avec.

○ **Confessions**

- On veillera à préserver la **confidentialité**, tout en offrant une distance nécessaire entre les personnes ;
- On veillera à garder un masque ou à prévoir un écran en plexiglas entre les personnes.

○ **Funérailles**

- Retour au format normal, moyennant les mesures précédentes ;
- Le **bâtiment église** est souvent plus sûr que le cimetière (distances plus faciles à tenir entre les personnes) ;
- **Être attentif** aux gestes barrières, à la distance, un micro par utilisateur, on ne se transmet pas le goupillon...

○ **Autres célébrations**

- Pour les **onctions d'huile** [*baptême, sacrement des malades...*] on utilisera de préférence un coton-tige ou du coton à jeter après ;
 - Pour le **sacrement des malades** on sera masqué ;
 - Pour les **baptêmes**, on changera l'eau à chaque fois en la versant dans un lieu respectueux après (plante verte...). On utilisera de préférence un récipient avec une anse pour le baptême en tant que tel. On ne touchera pas le corps de la personne (*imposition des mains, signe de Croix*) ...
 - Pour les **mariages**, on évitera d'utiliser le même micro entre les mariées et le ministre, et le même stylo pour la signature des registres.
-